

# NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ ET DU SECTEUR

NUMÉRO OCTOBRE 2012

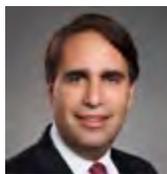
Rapports sur les initiatives de CIBC Mellon et les développements dans le secteur des valeurs mobilières

## Aperçu



**Innovation, technologie de pointe et service exceptionnel**

Le dynamisme actuel de l'économie mondiale entraîne une gamme de défis nouveaux - et parfois imprévisibles - pour les investisseurs qui sortent de leurs marchés nationaux.



**Le Canada est-il prêt à hausser ses taux?**

En septembre, le nombre de chômeurs qui a brusquement chuté aux États-Unis et légèrement augmenté au Canada a pratiquement comblé l'écart au 49e parallèle. Sommes-nous toujours certains que la Banque du Canada annoncera sa prochaine hausse de taux au moins un an avant la Fed?



**Mise à jour relative à la FATCA**

À titre de gardien de valeurs canadien, CIBC Mellon se tient au courant de la FATCA. Nous collaborons aussi très étroitement avec BNY Mellon, notre société mère américaine, pour nous préparer activement à la mise en œuvre de la FATCA.



**PrimeBase donne maintenant accès à la répartition de l'actif**

Au moyen de PrimeBase, la plateforme d'arrière-guichet, les sociétés de fonds de placement clientes peuvent maintenant régler les paramètres de rééquilibrage et les instructions de fractionnement d'opérations. Elles peuvent aussi créer/définir des relations de fonds fictifs et enfants - caractéristique puissante pour la société de fonds de placement qui songe à offrir des produits de type « fonds de fonds » à ses clients sous-jacents.



**Analyse prospective et pratiques exemplaires relatives à l'atténuation du risque opérationnel**

La gestion du risque opérationnel est une discipline qui continue à évoluer, et ce, à une époque difficile compte tenu de la volatilité des marchés et des exigences de plus en plus importantes en matière de réglementation et de gouvernance.

## EN BREF

**Résultats obtenus par CIBC Mellon dans les sondages en 2012**

**« Meilleur sous-gardien au Canada » pour la sixième année consécutive**

- Global Finance, sondage de 2012

**« No 1 » par ses clients nationaux et internationaux**

- Global Custodian, sondage de 2012 des banques agents sur les principaux marchés

**« Numéro un au monde pour la gestion des relations »**

- Global Investor/isf, sondage de 2012 sur les prêts de titres



« Les clients ont fermement appuyé le rendement de CIBC Mellon dans les prestigieux sondages administrés par les magazines Global Finance, Global Custodian et Global Investor / isf magazines. Nous sommes extrêmement satisfaits des résultats obtenus en 2012 et nous sommes reconnaissants envers nos clients d'avoir pris le temps de participer.

Comme toujours, nous maintenons notre engagement envers l'amélioration continue, le partenariat avec les clients et les organismes de réglementation afin d'élaborer les pratiques exemplaires du secteur et d'offrir une expérience de service à la clientèle exceptionnelle. »

- Alistair Almeida  
Vice-président, Développement des affaires et gestion des relations avec la clientèle -  
Institutions financières globales



## CIBC Mellon se différencie par l'innovation, la technologie de pointe et un service exceptionnel

CIBC Mellon a le plaisir de participer au congrès annuel Sibos – qui se tiendra cette année à Osaka au Japon. Sibos réunit d'importants professionnels des services financiers du monde entier et offre des occasions exceptionnelles de partager des idées novatrices, d'explorer les moyens d'apporter des améliorations et de continuer à concevoir une vision pour l'avenir. Comme toujours, nous sommes impatients de rencontrer les clients, collègues et leaders d'opinion du secteur.

Le dynamisme actuel de l'économie mondiale entraîne une gamme de défis nouveaux – et parfois imprévisibles – pour les investisseurs qui sortent de leurs marchés nationaux. À titre de principal fournisseur de services d'actifs au Canada, nous servons les investisseurs qui entrent au Canada et les investisseurs canadiens qui élargissent leurs portefeuilles dans les marchés étrangers. Nous sommes très fiers de travailler en partenariat avec nos clients pour créer des solutions qui conviennent à leur entreprise. Notre relation solide et stable de coentreprise nous permet d'offrir aux clients l'accès au réseau de dépositaires mondial BNY Mellon dans plus de 100 marchés – une offre véritablement unique.

Il ne suffit pas, pour être un excellent fournisseur de services d'actifs, de faire partie d'un réseau mondial chef de file ou d'avoir son siège social dans l'une des économies les plus stables au monde. En transmettant régulièrement des mises à jour sur les dépositaires et les marchés aux applications mobiles de livraison de l'information, nous continuons à nous concentrer à offrir à nos clients de nouvelles idées, une technologie pertinente et des nouvelles fiables du marché. Les clients choisissent CIBC Mellon non seulement pour l'information et la technologie de pointe, mais également pour la meilleure expérience de service aux clients qui soit.

Vous n'êtes pas obligé de me croire sur parole : les participants au marché ont nommé CIBC Mellon numéro un dans le monde pour la gestion des relations dans le sondage de 2012 sur les prêts de titres mené par le magazine Global Investor/isf – où CIBC Mellon s'est classée parmi les 10 premiers dans 16 catégories opérationnelles/fonctionnelles. Le magazine Global Finance a nommé CIBC Mellon dépositaire intermédiaire de l'année au Canada pour la sixième année consécutive. Notre société a également été classée au premier rang des catégories service à la clientèle, valeur et engagement, gestion de trésorerie, règlement et administration de comptes par des clients transfrontaliers et nationaux dans le sondage de 2012 des banques agents sur les principaux marchés du magazine Global Custodian. Ces prix – et les nombreux mandats, nouveaux et renouvelés – réaffirment que CIBC Mellon offre les services et les solutions dont les clients ont besoin pour progresser au Canada et dans le monde.



David Linds  
premier vice-président,  
développement des affaires  
et gestion des relations

« CIBC Mellon offre le service et les solutions dont les clients ont besoin pour progresser au Canada et dans le monde. »

Du début à la fin



Avery Shenfeld  
directeur général et économiste  
principal, Marchés mondiaux CIBC

12 octobre 2012



## Le Canada est-il prêt à hausser ses taux?

En surface, l'écart entre le Canada et les États-Unis est devenu beaucoup plus mince. Le taux de chômage au Canada affiche en général un point de moins que celui de son voisin du sud. Mais en septembre, le nombre de chômeurs qui a brusquement chuté aux États-Unis à 7,8 % et légèrement augmenté au Canada à 7,4 % a pratiquement comblé l'écart. Sommes-nous toujours certains que la Banque du Canada annoncera sa prochaine hausse de taux au moins un an avant la Fed?

La situation favorable de l'emploi au Canada rend presque impensables les réductions de taux, et l'économie est tout près d'avoir atteint le rythme requis pour justifier une hausse. Mais, nous n'en sommes pas encore là, du moins c'est ce qu'indique la direction prise par le PIB et l'écart de production. Si le resserrement budgétaire empêche une reprise aux États-Unis l'année prochaine, que d'autres marchés de l'exportation demeurent léthargiques et que l'habitation ralentit au Canada, Mark Carney pourrait maintenir les taux au niveau actuel pendant plusieurs trimestres de plus.

Quant aux États-Unis, pardonnez-nous d'être un peu sceptiques à l'égard de la surprise que les résultats de septembre ont causée en Amérique, non pas que nous accordions de crédit aux accusations de « manipulation » des chiffres. Il y a une certaine crédibilité à la baisse du taux de chômage puisque, cette fois, elle n'était pas causée par des chercheurs d'emploi abandonnant leurs recherches, et qu'il y avait au moins 0,2 point de pourcentage de baisse pour chaque groupe d'âge et chaque groupe démographique.

Mais le sondage mené par le Bureau des statistiques du travail des États-Unis (BLS) auprès des ménages, comme le sondage mensuel mené au Canada, est réputé pour produire des résultats temporairement aberrants, mais pas autant que ceux de septembre. La comparaison d'un arrondissement des résultats d'un sondage mensuel mené auprès des Américains aux résultats du sondage du mois précédent donne un résultat qui est loin d'être aussi fiable que les rapports sur les emplois. En regroupant les données sur l'emploi de presque tous les plus importants employeurs, on obtient un taux beaucoup plus élevé de chômage réel. Il semble douteux que tant d'Américains aient trouvé du travail en un mois au cours duquel les employeurs ne déclaraient qu'une modeste augmentation de leur effectif.

Tout de même, tant que nous n'avons pas le compte pour le mois d'octobre, les données sont ce qu'elles sont. À quel point la Fed est-elle prête à resserrer ses taux d'intérêt si le taux de sans-emploi est vraiment de 7,8 %? Bien que la Fed ne l'ait pas indiqué clairement, d'après les prévisions des membres du Federal Open Market Committee (FOMC), le moment approprié pour resserrer les taux est pratiquement aligné au moment où le taux de chômage atteindra 7 %. La question est toutefois de savoir 7 % de quoi?

Le taux représente une part de ceux qui travaillent ou qui tentent de trouver du travail. Le système de mesure américain utilise une définition plus rigoureuse de ce qui représente une recherche d'emploi active que le Canada, et considère davantage ceux qui ne travaillent pas comme « n'étant pas sur le marché du travail » qu'« en chômage ». De plus, la gravité de la récession a laissé sept millions de travailleurs découragés aux États-Unis qui ne cherchent toujours pas d'emploi. Par conséquent, les États-Unis sont encore loin derrière le Canada en ce qui concerne la part de sa population en âge de travailler qui a un emploi : 61,9 % au Canada, et seulement 58,7 % aux États-Unis.

La Fed ne resserrera pas sa politique budgétaire avant que le taux de chômage n'atteigne 7 % de ceux qui occuperaient généralement un emploi ou qui chercheraient un emploi en temps de prospérité. Il y a amplement de place pour que le taux de participation de la main-d'œuvre augmente et, par conséquent, plusieurs années pourraient être nécessaires avant d'atteindre un taux de chômage réel de 7 %. La Banque du Canada pourrait également commencer à augmenter ses taux lorsque le taux de chômage baissera légèrement sous les 7 %, mais selon toute vraisemblance, ce pourcentage ne sera pas aussi long à atteindre que le véritable taux de 7 % de sans-emploi aux États-Unis. ■

Du début à la fin

« La situation favorable de l'emploi au Canada rend presque impensables les réductions de taux, et l'économie est tout près d'avoir atteint le rythme requis pour justifier une hausse. Mais, nous n'en sommes pas encore là, du moins c'est ce qu'indique la direction prise par le PIB et l'écart de production. »

- Avery Shefeld, directeur général et économiste principal, Marchés mondiaux CIBC





Simon Lee  
vice-président adjoint, Fiscalité

## Mise à jour relative à la FATCA

Le gouvernement des États-Unis a adopté la loi Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) en mars 2010 dans le cadre de sa tentative visant à identifier les contribuables américains qui tentent de contourner l'impôt en investissant et en générant du revenu par l'intermédiaire d'institutions étrangères.

Bien que les règlements définitifs n'aient pas encore été publiés, CIBC Mellon a préparé cet article d'après les propositions de règlement existant en juin 2012.

### L'information ci-dessous répond brièvement aux questions suivantes :

- **Qui sera touché par la FATCA?**
- **Quand?**
- **Que fait actuellement CIBC Mellon pour satisfaire aux exigences de la FATCA?**

### QUELLES « INSTITUTIONS FINANCIÈRES ÉTRANGÈRES » SERONT TOUCHÉES?

La FATCA touchera des entités financières et non financières. Cette mise à jour aborde l'impact sur les institutions financières étrangères (IFE), que l'agence américaine Internal Revenue Service (IRS) définit comme suit :

- institutions non américaines qui acceptent les dépôts d'investisseurs/institutions dans le cadre de leurs activités bancaires ou de nature similaire;
- institutions non américaines qui détiennent des actifs financiers au nom de tiers (p. ex., maisons de courtage ou banques offrant des services de garde de valeurs); ou
- institutions non américaines qui mènent principalement des activités touchant l'investissement, le réinvestissement ou la négociation de titres, de participations dans une société de personnes, de matières premières ou de toute participation (dont les contrats à terme ou de gré à gré ou les contrats comportant une option à terme ou de change à terme) dans ces titres, participations dans une société de personnes ou matières premières.

### QUEL EST L'IMPACT DE LA FATCA SUR CIBC MELLON DANS SON RÔLE DE GARDIEN DE VALEURS CANADIEN?

Selon les dispositions de la FATCA (décrites dans des documents publics de l'IRS), les IFE telles que CIBC Mellon devront déclarer directement à l'IRS certains renseignements sur les comptes financiers détenus par des contribuables américains ou par des entités étrangères dans lesquels des contribuables américains détiennent une participation substantielle.

Le calendrier ci-dessous est basé sur l'information disponible le 19 octobre 2012. Pour obtenir les mises à jour survenues après cette date, veuillez vous reporter à l'annonce 2012-42 de l'IRS. ▼

2012			2013			2014			2015			2016	2017	
Février	Avril	Novembre	Janvier	Juin	Juillet	Janvier	Juillet	Septembre	Janvier	Mars	Juillet	Mars	Janvier	Mars
Projet de règlement	Précisions de l'IRS sur le projet de règlement	Publication prévue des règlements finals par l'IRS/le Trésor américain	Date limite pour les obligations exclues : 1er janvier 2013	Date limite à laquelle les IFE peuvent conclure une entente avec l'IRS pour éviter la retenue de 30 % sur le revenu APFD <sup>1</sup> de source américaine : 1er janvier 2014	Entrée en vigueur des nouvelles procédures d'ouverture de compte	<b>Début de la retenue sur le revenu APFD<sup>1</sup> de source américaine</b> tel que l'intérêt et les dividendes, pour les nouveaux comptes dont les titulaires sont récalcitrants <sup>2</sup> et les IFE (participantes ou non) qui ont choisi le prélèvement de la retenue	Diligence raisonnable complète pour tous les comptes individuels préexistants et les comptes d'entités préexistants qui sont prima facie des comptes d'IFE (s'il y a signature de l'entente avant le 30 juin 2013)	Début de la déclaration des comptes américains à l'IRS	Début de la retenue sur le produit brut de la vente ou de l'aliénation (si l'opération est imposable) de titres générant de l'intérêt ou des dividendes de source américaine pour les comptes d'IFE non participantes, les comptes d'IFE participantes à valeur élevée et prima facie, et les nouveaux comptes dont le titulaire n'a pas fourni les renseignements requis	Déclaration des comptes américains et de leur solde, dont le nom, l'adresse, le NII <sup>3</sup> du titulaire du compte américain; du numéro et du solde (devise locale ou américaine) des comptes américains et des comptes des récalcitrants pour l'année d'imposition 2014	Diligence raisonnable complète pour tous les autres comptes préexistants (si l'IFE signe son entente avant le 30 juin 2013)	Déclaration du revenu (c.-à-d., intérêt et dividendes bruts, montants bruts payés en cas de revenu tiré d'instrument de placement) associé à des versements effectués dans les comptes des titulaires américains et des récalcitrants et déclaration globale de certains versements effectués à des IFE non participantes pour l'année d'imposition 2015	Première date potentielle de retenue sur les paiements intermédiaires de source non américaine versés dans des comptes préexistants et nouveaux	Déclaration du produit brut de la vente/l'aliénation de titres par les résidents américains (pour l'année d'imposition 2016)

<sup>1</sup>Revenu APFD = Gains, profit et revenu annuels ou périodiques fixes ou déterminables; comprend p. ex. les versements tels que l'intérêt (dont la réduction sur émission originale), les dividendes, les loyers, les salaires, la rémunération, les primes et les rentes.

<sup>2</sup>Titulaire de compte récalcitrant (ou « récalcitrant ») = personne qui omet de répondre aux demandes raisonnables de renseignements faites d'après les procédures de vérification et de diligence raisonnable imposées par l'IRS, et visant à déterminer les comptes américains afin d'obtenir le nom, l'adresse et le NII du titulaire; ou personne qui omet de fournir sur demande une renonciation au secret bancaire.

Pour bien respecter ces nouvelles exigences de déclaration, CIBC Mellon (à titre d'IFE) conclura une entente avec l'IRS d'ici au 30 juin 2013. En vertu de cette entente, CIBC Mellon sera une IFE participante qui devra :

1. Suivre certaines procédures d'identification et de diligence raisonnable relativement à ses titulaires de comptes.
2. Déclarer annuellement à l'IRS ses titulaires de comptes qui sont des résidents américains ou des entités étrangères détenues substantiellement par des résidents américains.
3. Retenir et remettre à l'IRS 30 % des versements de revenu de source américaine, ainsi que du produit brut de la vente de titres qui génèrent un revenu de source américaine, payés à des :
  - a) IFE non participantes;
  - b) titulaires de comptes individuels qui omettent de fournir assez d'information pour que l'on puisse déterminer s'ils sont ou non des résidents américains;
  - c) titulaires de comptes d'entités étrangères qui omettent de fournir de l'information suffisante sur l'identité des résidents américains qui détiennent une participation substantielle.

### QUEL EST L'IMPACT DE LA FATCA SUR LES CLIENTS DE CIBC MELLON?

CIBC Mellon compte des clients dans différents segments, et les services que nous fournissons à chacun de nos clients sont uniques. Nous communiquerons avec nos clients à une date ultérieure (à déterminer) pour consigner la classification de chaque client selon la FATCA, s'il y a lieu.

**Entre-temps, nous recommandons à nos clients de consulter leurs fiscalistes et conseillers juridiques/en conformité pour comprendre les exigences de la FATCA. CIBC Mellon ne fournit pas de services-conseils fiscaux, financiers ou juridiques.**

**Une fois les règles de la FATCA finalisées et mises en œuvre, CIBC Mellon (à titre de gardien de valeurs) devra retenir et remettre à l'IRS 30 % des versements de revenu de source américaine, ainsi que le produit brut de la vente de titres générant de l'intérêt ou des dividendes de source américaine versés aux titulaires de comptes récalcitrants ou aux IFE non participantes.**

### Pour éviter la retenue de 30 %, les IFE doivent conclure une entente avec l'IRS afin de respecter certaines exigences.

Les clients devraient s'adresser à leur fiscaliste pour déterminer s'ils sont une « IFE » et si/comment la FATCA s'applique à leurs activités.

### EN BREF

À titre de gardien de valeurs canadien, CIBC Mellon se tient au courant de la FATCA. Nous collaborons aussi très étroitement avec BNY Mellon, notre société mère américaine, pour nous préparer activement à la mise en œuvre de la FATCA.

**Nous informerons les clients touchés dès que nous aurons obtenu des précisions sur la mise en œuvre de la FATCA et les dates d'entrée en vigueur.**

**CIBC Mellon demandera alors aux clients la documentation et/ou les renseignements supplémentaires précis (liés aux différentes catégories) exigés par la FATCA. Selon l'IRS, le projet de règlement de la FATCA classe les entités en quelque 60 catégories et sous-catégories.**

**CIBC Mellon ne peut conclure au nom de ses clients une entente d'IFE avec l'IRS.** Autrement dit, nos clients doivent discuter de leurs obligations en vertu de la FATCA avec leurs fiscalistes et conseillers juridiques/en conformité.

Les clients doivent savoir qu'en tant que gardien de valeurs, CIBC Mellon devra retenir et remettre à l'IRS 30 % des versements de revenu de source américaine, ainsi que le produit brut de la vente de titres qui génèrent un revenu de source américaine, payés à nos clients qui sont des titulaires de comptes récalcitrants ou des IFE non participantes. ■



Mike Bean  
directeur, Gestion des produits de  
fonds de placement

## PrimeBase donne maintenant accès à la répartition de l'actif

La répartition de l'actif et le rééquilibrage des comptes sont des aspects importants à considérer dans le cadre des stratégies d'investissement. Générer des rendements/gains additionnels tout en se conformant à des objectifs de placement prédéfinis n'est pas des plus facile; c'est pourquoi CIBC Mellon a lancé un nouvel outil de répartition de l'actif. Les sociétés clientes profiteront désormais du rééquilibrage entièrement automatisé, de la souplesse quant au moment et aux choix, et de la liberté de pouvoir se concentrer sur les stratégies de placement.

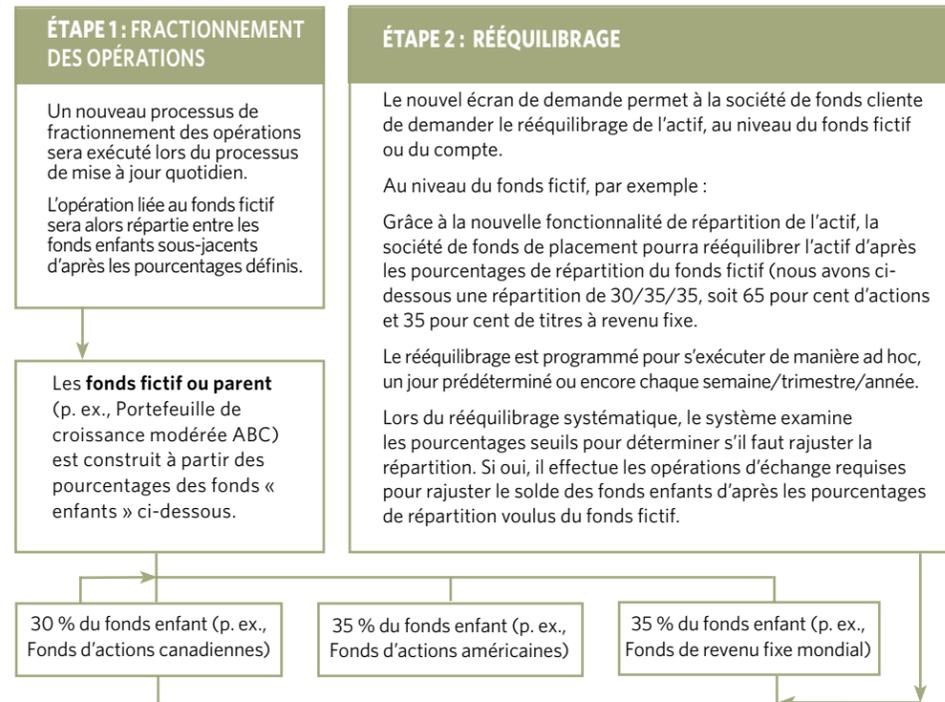
La fonctionnalité de répartition de l'actif est un nouvel outil fort intéressant que CIBC Mellon offre à ses sociétés de fonds de placement clientes. Au moyen de PrimeBase, la plateforme d'arrière-guichet, les sociétés de fonds de placement clientes peuvent maintenant régler les paramètres de rééquilibrage et les instructions de fractionnement d'opérations. Elles peuvent aussi créer/définir des relations de fonds fictifs et enfants - caractéristique puissante pour la société de fonds de placement qui songe à offrir des produits de type « fonds de fonds » à ses clients sous-jacents.

### PARMI LES CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈREMENT INTÉRESSANTES DE CE NOUVEAU SERVICE, NOTONS :

- 1. La souplesse à tous les niveaux.** Les sociétés clientes peuvent maintenant définir des seuils pour les comptes, mettre en place à la fois des relations de fonds fictifs et enfants, et exclure certains fonds ou comptes du rééquilibrage systématique. Le nouvel outil de répartition de l'actif de CIBC Mellon apporte aux clients la flexibilité requise.
- 2. La maîtrise.** Les sociétés clientes disposent de la maîtrise dont elles ont besoin pour respecter les stratégies de placement prédéfinies. Ce nouvel outil leur permet de décider si les opérations de rééquilibrage sont imposables ou non et d'indiquer les dates d'effet correspondantes. Il est aussi possible de régler les processus de rééquilibrage de manière à ce qu'ils s'exécutent à des moments prédéterminés ou sur demande.

Suite a page 9

Du début à la fin



Disposant de trois modèles fondés sur FundSERV, les sociétés clientes sont libres de choisir le processus qui fonctionne le mieux pour elles. Qu'elles utilisent seulement des fonds fictifs, ou encore une combinaison de relations de fonds fictifs et enfants, les sociétés clientes peuvent sélectionner le modèle qui leur convient.

Disposant de trois modèles fondés sur FundSERV, les sociétés clientes sont libres de choisir le processus qui fonctionne le mieux pour elles. Qu'elles utilisent seulement des fonds fictifs, ou encore une combinaison de relations de fonds fictifs et enfants, les sociétés clientes peuvent sélectionner le modèle qui leur convient. Les opérations sur titres sont entrées au moyen des écrans de saisie de FundSERV et de PrimeBase.

Grâce au nouvel outil de répartition de l'actif de CIBC Mellon, les sociétés de fonds de placement clientes pourront obtenir la tranquillité d'esprit, car elles auront la certitude d'offrir un excellent service à leurs clients.

L'outil de répartition de l'actif est offert dès maintenant aux sociétés de fonds de placement clientes qui utilisent PrimeBase. Communiquez avec votre directeur des relations avec la clientèle pour en savoir davantage. ■

Du début à la fin



Kelly Hastings  
vice-présidente et agente  
principale de gestion des risques

« Des discussions franches et ouvertes avec les unités opérationnelles ont aidé le comité de gestion du risque opérationnel de CIBC Mellon à mettre en évidence les risques multifonctionnels en recherchant des préoccupations communes à de nombreuses unités. »

## Analyse prospective et pratiques exemplaires relatives à l'atténuation du risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel est une discipline qui, je crois, continue à évoluer, et ce, à une époque difficile compte tenu de la volatilité des marchés et des exigences de plus en plus importantes en matière de réglementation et de gouvernance.

La gestion du risque opérationnel consiste souvent à se préparer à la possibilité que des événements d'envergure surviennent et à réagir à l'égard de ces événements. Ces événements sont importants et par conséquent attirent l'attention de la haute direction et des conseils d'administration. Il est clair que les institutions doivent être prêtes, et doivent aider leurs clients à se préparer, à faire face à ces événements. Cependant, il est également vrai que la majorité des pertes opérationnelles découle du traitement quotidien. Par conséquent, il est essentiel pour les organisations de se concentrer à gérer ces risques continus.

Comment gérer ces risques opérationnels quotidiens le mieux possible? CIBC Mellon a un programme de gestion du risque opérationnel qui comporte trois grandes composantes pour limiter les pertes qui pourraient survenir.

La première composante de ce programme qui vise à déterminer le risque opérationnel est l'autoévaluation des risques et des contrôles (l'AERC). L'AERC est la norme de l'ensemble du secteur pour faciliter la mesure du risque opérationnel. Dans sa forme de base, l'AERC est un inventaire et une évaluation de tous les risques d'entreprise et des contrôles en place pour atténuer chaque risque. Chez CIBC Mellon, les agents de gestion du risque désignés dans chacune des unités opérationnelles décèlent les risques et évaluent le profil de risque de leurs propres unités d'affaires. Bien que la fonction de gestion du risque de CIBC Mellon surveille le processus d'AERC, ce sont les secteurs d'activités individuels qui doivent déceler et évaluer le risque opérationnel et qui sont responsables de ce dernier. En supervisant eux-mêmes les unités opérationnelles, ils sont en meilleure position pour comprendre les risques quotidiens qu'ils doivent être gérés.

Des examens réguliers permettent de garder l'AERC à jour, d'inclure les changements attribuables notamment à de nouveaux processus, au lancement de nouveaux produits ou à l'application de nouveaux règlements et de veiller à ce que le risque soit réévalué compte tenu de ces changements. Le risque est toujours accru au cours des périodes de transition ou de changement et il faut porter une attention plus particulière aux processus opérationnels au cours de ces périodes.

Les membres de l'équipe de gestion du risque de CIBC Mellon participent également au comité directeur du programme de la société et à son nouveau comité opérationnel, ce qui leur permet d'évaluer les risques pertinents avant qu'un nouveau projet soit mis en œuvre ou avant l'arrivée d'un nouveau client. En participant dès le début au cycle des produits et des opérations, l'équipe de gestion des risques a la possibilité de fournir une précieuse contribution et de suggérer des contrôles pour réduire le risque à l'étape conceptuelle ou structurelle : une meilleure information mène à de meilleurs contrôles. Cette participation permet également à l'équipe de gestion des risques de connaître les changements et les processus en découlant qui exigent la mise à jour de l'AERC de l'unité opérationnelle.

Suite à page 11

La deuxième composante du programme de CIBC Mellon est le rapport d'événements entraînant un risque opérationnel (ERO). Chez CIBC Mellon, les unités opérationnelles doivent remplir un rapport ERO lorsqu'une erreur survient, peu importe si cette erreur a un impact financier, et peu importe l'importance de l'impact. Cela permet de concevoir des scénarios de « quasi-accident » (événements opérationnels qui n'ont pas entraîné une perte). Les rapports ERO sont ensuite utilisés pour établir des catégories d'erreurs. Ces données sont analysées afin de déterminer les modèles ou les tendances ainsi que les erreurs qui pourraient survenir à l'avenir, avant qu'elles surviennent. L'approche analytique a permis à CIBC Mellon de transformer un outil traditionnellement réactif en moyen proactif de réduire les erreurs futures.

La composante finale du programme de gestion du risque opérationnel de CIBC Mellon porte sur l'évaluation du risque, au moyen d'un examen stratégique effectué par le comité chargé du risque opérationnel de la société. Bien que CIBC Mellon ait déjà utilisé des comités semblables pour présenter l'information sur le risque de crédit et de marché, celui-ci représente un nouveau concept pour appliquer une structure de comité à un examen de haut niveau du risque opérationnel.

Quelle est l'intention d'un comité de gestion du risque opérationnel chez CIBC Mellon? Le comité sert de forum pour déterminer et gérer les enjeux nouveaux et émergents relatifs aux risques opérationnels et de technologie, notamment ceux qui touchent de multiples groupes. Toutes les unités opérationnelles de CIBC Mellon – y compris les groupes non opérationnels comme gestion des relations, finance et marketing – se présentent au comité de gestion du risque opérationnel à tour de rôle. Chaque unité aborde les principaux risques inhérents dans leurs secteurs, les stratégies de contrôle pour gérer ces risques et leur rendement par rapport aux principaux indicateurs de risque.

Des discussions franches et ouvertes avec les unités opérationnelles ont aidé le comité de gestion du risque opérationnel à mettre en évidence les risques multifonctionnels en recherchant des préoccupations communes à de nombreuses unités. La perspective stratégique a renforcé l'examen et la visibilité du risque opérationnel chez CIBC Mellon.

La gestion du risque opérationnel est un des principaux objectifs de CIBC Mellon. Les trois grandes composantes du programme de CIBC Mellon mettent en place une structure pour assurer une discipline continue relativement au risque opérationnel quotidien ainsi qu'une base de programme solide. ■

CIBC Mellon a un programme de gestion du risque opérationnel qui comporte trois grandes composantes pour limiter les pertes potentielles.

1. Autoévaluation des risques et des contrôles (l'AERC)
2. Rapport d'événements entraînant un risque opérationnel (ERO)
3. Examen du risque des unités d'affaires par le comité de gestion du risque opérationnel

Du début à la fin

Du début à la fin

« Les clients choisissent CIBC Mellon non seulement pour l'information et la technologie de pointe, mais également pour la meilleure expérience de service aux clients qui soit. »

- David Linds, premier vice-président,  
développement des affaires et gestion des relations

#### À propos de CIBC Mellon

CIBC Mellon fournit des solutions de services d'actifs aux institutions et aux sociétés, notamment des services de garde, de comptabilité en devises multiples, d'administration de fonds, de tenue des dossiers des détenteurs de parts, de retraite et de prêt de titres. Au-delà de 1100 employés dévoués appuient les plus de 1200 relations que nous entretenons avec des banques, caisses de retraite, fonds de placement, sociétés, gouvernements et compagnies d'assurance canadiens, ainsi qu'avec des fiducies d'assurance, des fondations et des institutions financières étrangères, dont les clients investissent au Canada. Au 30 juin 2012, CIBC Mellon détenait plus de 1,1 billion \$ CA d'actifs sous garde et sous administration au nom de ses clients. CIBC Mellon, dont le siège social se trouve à Toronto, compte des bureaux à l'échelle du Canada, soit à Vancouver, Calgary, London, Montréal et Halifax. Fondée en 1996, CIBC Mellon est détenue à parts égales par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et The Bank of New York Mellon Corporation (BNY Mellon), le plus important fournisseur de services de garde au monde. CIBC Mellon fait partie du réseau BNY Mellon, qui, au 30 juin 2012, avait 27,1 billions \$ US d'actifs sous garde et sous administration, 1,3 billion \$ US d'actifs sous gestion, et traitait des paiements mondiaux s'élevant en moyenne à \$1,4 billion \$ US par jour.

Pour en savoir davantage, visitez le [www.cibcmellon.com](http://www.cibcmellon.com) ou suivez-nous sur Twitter @CIBCMellon.

CIBC MELLON

➤ UNE COENTREPRISE DE BNY MELLON ET CIBC<sup>SM</sup>

CIBC Mellon est un utilisateur licencié des marques de commerce CIBC et de certaines marques de commerce BNY Mellon.

010 - TT06 - 10 - 12

Nouvelles de la société et du secteur est distribué à des fins d'information générale seulement et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, Compagnie Trust CIBC Mellon, CIBC, The Bank of New York Mellon Corporation et leurs sociétés affiliées ne garantissent pas l'exactitude ou l'exhaustivité de son contenu. Les lecteurs sont informés que le contenu de la présente publication ne devrait pas être interprété comme constituant un avis juridique, fiscal, comptable, en placement, financier ou un autre avis professionnel et qu'il n'a pas été rédigé pour un tel usage.